

## COVID 19 - Infos parents du 02/04

### Objet : Fermeture de l'école – 5 avril 2021

A tous les parents d'élèves,

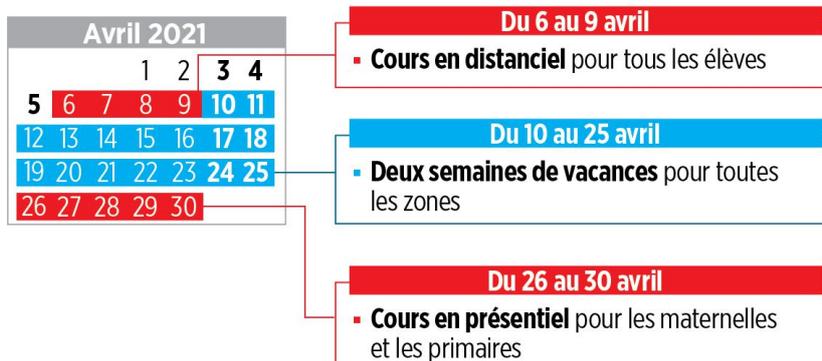
Suite au discours tenu par le président de la République le 31 mars, l'école Notre Dame des Essarts sera fermée **du 2 avril (soir) jusqu'au 26 avril (matin)**.

- [Calendrier](#)

Le calendrier scolaire a été revu :

### Covid-19 : le calendrier des confinements

■ **Vacances scolaires** (toutes zones confondues) **initialement** prévues du 10 avril au 9 mai\*



- [Continuité pédagogique](#)

-**Du 6 au 9 avril** : Ecole à la maison. Nous appliquerons le Plan de Continuité d'Activité propre à notre école. Chaque enfant va repartir de l'école le vendredi 2 avril avec le nécessaire. L'objectif sera de maintenir les acquis des élèves. Les enseignants se tiendront à disposition pour répondre par mail si besoin.

-**Du 10 au 25 avril** : Vacances scolaires. Aucune activité ne vous sera envoyée pendant cette période. Bien entendu les enfants pourront terminer les activités prévues la semaine prochaine.

- Le dispositif d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise :

Voici les consignes données par le Gouvernement, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique.

Un dispositif d'accueil est mis en place pour les enfants des **professionnels indispensables à la gestion de la crise** le mardi 6, le jeudi 8 et le vendredi 9 avril 2021.

**Sont concernés les enfants de moins de 16 ans pour lesquels les parents n'ont aucune solution de garde alternative (autre parent en télétravail, grands enfants pouvant surveiller les plus jeunes...) et dont l'un ou les deux parents appartiennent à la liste suivante (ces 2 conditions doivent être réunies) :**

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfetures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitencière)
- Aucune autre catégorie de salariés ou de fonctionnaires n'est éligible à ce dispositif exceptionnel sauf sur demande du Préfet de département et en fonction des capacités d'accueil.

Cet accueil sera assuré par du personnel de l'école.

Les horaires d'utilisation possible sont les suivants : 7h00-18h45.

Les temps habituels de Garderie (7h00-8h45 et 16h30-18h45) sont facturés comme d'habitude.

Pendant la pause méridienne, le personnel communal prendra en charge les enfants présents.

Les parents doivent prévoir le pique-nique pour leurs enfants. La restauration scolaire sera fermée également.

Il est possible d'emmener les enfants ou de venir les chercher à n'importe quel moment, en nous prévenant avant.

**Il est obligatoire de s'inscrire en envoyant un mail à l'école ([direction@lesessarts-notredame.fr](mailto:direction@lesessarts-notredame.fr)) et de fournir les éléments et documents suivants demandés par les autorités :**

- Jour(s), heure d'arrivée, heure de départ.
- Un justificatif attestant de l'appartenance à une profession prioritaire (carte professionnelle, attestation employeur, en-tête du bulletin de salaire ...). Attestation jointe à ce document.
- Une attestation sur l'honneur indiquant l'absence de toute autre solution de garde et le fait que l'enfant n'est pas symptomatique.
- Pour les enfants des classes de Mme Monique/Mme Aurélie et de Mme Anne/Mme Cassandra fermées actuellement, un justificatif de test COVID négatif de moins de 72h.
- Tous ces éléments doivent être transmis avant lundi 5 avril 12h.
- Merci d'avance pour votre compréhension.

Malgré nos contraintes sanitaires et organisationnelles et vos contraintes professionnelles et personnelles, je suis convaincu des valeurs véhiculées et partagées dans notre école, et de notre capacité à franchir ensemble cette étape si particulière : l'engagement de chacun sera une nouvelle fois nécessaire afin de garantir le respect de cette nouvelle organisation.

Ces informations vous sont livrées en correspondance avec la situation et les directives que nous connaissons actuellement. Elles sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des mesures prises pour enrayer l'épidémie.

Je vous rappelle, enfin, l'importance des gestes barrière et la nécessité de limiter au maximum les déplacements.

Restant à votre écoute et vous assurant de tout notre soutien dans cette période si particulière, je vous remercie de votre confiance.

Le Chef d'Etablissement,  
François REMAUD

